

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	
PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER	
Procès verbal du 3 juillet 2012	Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, mardi le 3 juillet 2012 à 20 h.
	Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Normand Raby, Christian Marcoux et David Boissonneault, et la conseillère Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.
	Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.
Ordre du jour du 3 juillet 2012	ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 3 juillet 2012
1	<i>PRIERE</i>
2	<i>MOT DE BIENVENUE</i>
3	<i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i>
4	<i>AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR</i>
5	<i>SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX</i>
6	<i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i>
6.1	Présentation des comptes
6.3	Changement des fenêtres du bureau municipal
6.4	Achat du logiciel «Unité d'évaluation en ligne»
6.5	Annulation de soldes résiduaire
6.6	Installation d'un réseau privé sans fil
6.7	Entente de services pour le site internet
7	<i>SECURITE PUBLIQUE</i>
7.1	Demande de la municipalité de Laurierville pour son plan de sécurité civile
7.2	Modification au Règlement 304 concernant le SSIRÉ
8	<i>TRANSPORT</i>
8.1	Octroi du contrat pour les travaux d'asphaltage
8.2	Traverses de motoneige pour le Club les neiges Lystania
8.3	Demande d'appui pour le transport de personnes en perte d'autonomie
8.4	Randonnée Lotbinière à vélo
9	<i>HYGIENE DU MILIEU</i>
9.1	Autorisation de signature de l'entente intermunicipale de gestion et de partage des installations de l'écocentre
10	<i>AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT</i>
10.1	Adoption d'un deuxième projet de règlement modifiant le règlement 124 afin de modifier la zone 35Rc pour 35C, d'agrandir la zone 37 Ra/C à même la zone 35C et d'agrandir la zone 35C à même la zone 34la
10.2	Adoption d'un deuxième projet de règlement modifiant le règlement 124 afin d'agrandir la zone 33 R/C à même la zone 34la.
10.3	Installation des services aqueduc, sanitaires et pluvial pour le terrain de la CDEL
11	<i>LOISIRS ET CULTURE</i>
11.1	Contribution financière journée «Bouger en famille»
11.2	Contribution au Lyster Open 2012
12	<i>CORRESPONDANCE</i>
12.1	Programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal
12.2	Rapport annuel 2011-2012 de la Maison des familles
13	<i>PERIODE DE QUESTIONS</i>
14	<i>VARIA</i>
14.1	Demande de soutien à la Fondation québécoise du cancer
14.2	Invitation au 125 ^e de St-Pierre Baptiste

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



	15	<i>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE</i>						
	16	<i>LEVÉE DE LA SEANCE</i>						
Ouverture de la séance		Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.						
168-07-2012 Adoption de l'ordre du jour		<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.</p> <p>ADOPTÉE</p>						
169-07-2012 Inversion de l'ordre du jour		<p>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.</p> <p>ADOPTÉE</p>						
170-07-2012 Présentation des comptes		<p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Chèques numéros 10732 à 10777</td> <td style="text-align: right;">91 871.01 \$</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Autres paiements effectuées par la directrice générale</td> <td style="text-align: right;">35 561.81 \$</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Grand total des paiements</td> <td style="text-align: right;">127 432.82 \$</td> </tr> </table> <p>ADOPTÉE</p>	Chèques numéros 10732 à 10777	91 871.01 \$	Autres paiements effectuées par la directrice générale	35 561.81 \$	Grand total des paiements	127 432.82 \$
Chèques numéros 10732 à 10777	91 871.01 \$							
Autres paiements effectuées par la directrice générale	35 561.81 \$							
Grand total des paiements	127 432.82 \$							
171-07-2012 Changement des fenêtres du bureau municipal		<p>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise l'achat de 4 fenêtres pour le bureau municipal chez P.E. Ouellet pour la somme de 2 795.96\$ (taxes incluses) et en autorise l'installation par Constructions Alain Germain pour une somme de 2 281.10\$ (taxes incluses). La dépense sera puisée au poste Ent. rép. Terrain, bureau (02 13000 522).</p> <p>ADOPTÉE</p>						
172-07-2012 Achat du logiciel «Unité d'évaluation en ligne»		<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise l'achat du logiciel «Unité d'évaluation en ligne» avec PG Solutions. La somme requise sera puisée au poste Entretien logiciel PG (02 13000 414).</p> <p>ADOPTÉE</p>						
173-07-2012 Annulation de soldes résiduares		<p>ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu ;</p> <p>ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente ;</p> <p>ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du</p>						

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère ;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne «Fonds général» de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « Subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Lyster informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution.

QUE la Municipalité de Lyster demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à signer l'entente de services à intervenir avec Sébastien Gingras pour la mise à jour du site internet.

ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte que la Municipalité de Laurierville puisse utiliser, sans frais, le Centre des loisirs comme centre d'hébergement de repli, ainsi qu'un local au bureau municipal, comme centre de coordination de repli, en cas de sinistre majeur dans la Municipalité de

Installation d'un réseau privé sans fil

174-07-2012
Entente de services pour le site internet

175-07-2012
Demande de la municipalité de Laurierville pour son plan de sécurité civile

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Laurierville, lequel empêcherait cette dernière d'utiliser ses propres infrastructures.

ADOPTÉE

Note

Le conseiller David Boissonneault arrive à 20 h 27.

176-07-2012

Octroi du contrat pour les travaux d'asphaltage

ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres public pour des travaux d'asphaltage dans le rang 8 ouest, le rang 10 et la route Beaulieu pour un total de 10 700 mètres ;

ATTENDU les soumissions reçues et qui ont été ouvertes le 3 juillet 2012 à 11h ;

SOUSSIONNAIRES	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Les Entreprises Lévisiennes inc.	825 203.93\$
Ray-Car, Division de Sintra inc.	854 512.54\$
Pavage Veilleux (1990) inc.	998 176.16\$

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le contrat soit accordé à Les Entreprises Lévisiennes inc., conditionnellement à ce que le «Règlement 307 décrétant l'exécution de travaux de voirie sur la route Beaulieu, le rang 8 ouest et le rang 10, ainsi qu'un emprunt pour en acquitter les coûts.» soit approuvé par Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

177-07-2012

Club les neiges Lystania : traverses de motoneige

ATTENDU la demande présentée par le Club les neiges Lystania relativement aux traverses de motoneiges pour la saison hivernale 2012-2013 ;

ATTENDU que la présente demande est conforme à la réglementation municipale ;

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil approuve le plan présenté par le Club les neiges Lystania et demande à ses responsables de maintenir une signalisation adéquate aux endroits qui y sont désignés.

ADOPTÉE

178-07-2012

Demande d'appui pour le transport de personnes en perte d'autonomie

ATTENDU la résolution R12-06-075 adoptée par la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ;

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal appuie la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes dans ses démarches auprès du CSSSAE afin que sa politique de transport sur le territoire de la MRC de l'Érable soit modifiée.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée au Ministère de la Famille, au Ministère de la Santé et des Services Sociaux, à Madame la députée Sylvie Roy, à Monsieur le député Claude Bachand, ainsi qu'à M. Laurent Lessard, Ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



179-07-2012
Randonnée
Lotbinière à vélo

ATTENDU QUE l'édition 2011 de la Randonnée Lotbinière à vélo fut un succès rassemblant plus de 400 cyclistes et 70 bénévoles ;

ATTENDU QU'une quinzaine d'organismes et commanditaires de la région ont participé à l'organisation et la réalisation de la randonnée Lotbinière à vélo 2011

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a réitéré sa participation à l'organisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2012 ;

ATTENDU QUE plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intention de participer à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2012;

ATTENDU QUE la Randonnée Lotbinière à vélo traversera le territoire de la Municipalité de Lyster ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par la Randonnée Lotbinière à vélo autorisant l'activité sur leur territoire ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil municipal autorise la Randonnée Lotbinière à vélo à circuler sur le territoire de la Municipalité de Lyster.

ADOPTÉE

180-07-2012
Autorisation de
signature de
l'entente
intermunicipale
de gestion et de
partage des
installations de
l'écocentre

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster a signifié, par l'entremise de sa résolution n° 059-03-2012, son accord avec le projet de réouverture de l'écocentre soumis par la MRC de L'Érable et qu'elle a autorisé le comité de la MRC à convenir des modalités de gestion du site avec le promoteur désigné pour la réouverture et l'exploitation de l'écocentre ;

ATTENDU QU'une entente intermunicipale a été rédigée dans le but de clarifier le statut et les responsabilités de chaque municipalité propriétaire de l'écocentre et de permettre à la Ville de Plessisville d'agir à titre de mandataire pour l'ensemble des municipalités afin de louer le site, à coût nul, au promoteur pour les fins de l'exploitation de l'écocentre ;

ATTENDU QUE les conseillers de la Municipalité de Lyster ont pris connaissance de ladite entente intermunicipale et qu'ils sont en accord avec son contenu ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la Municipalité de Lyster autorise son maire et sa directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intermunicipale de gestion et de partage des installations de l'écocentre.

ADOPTÉE

La directrice générale explique le projet de règlement.

181-07-2012
Adoption d'un
deuxième projet
de règlement
modifiant le
règlement 124
afin de modifier
la zone 35Rc
pour la zone

ATTENDU la consultation publique qui s'est déroulée le 3 juillet à 19h30 ;

ATTENDU les modifications qui ont été apportées suite à la consultation publique ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



35C, d'agrandir la zone 37 Ra/C à même la zone 35C et d'agrandir la zone 35C à même la zone 341a

QUE le conseil municipal adopte le deuxième projet de règlement intitulé «Règlement 304 afin de modifier la zone 35Rc pour la zone 35C, d'agrandir la zone 35C à même la zone 341a, et d'agrandir la zone 37 Ra/C à même la zone 35C.» avec les modifications apportées.

ADOPTÉE

La directrice générale explique le projet de règlement.

182-07-2012
Adoption d'un deuxième projet de règlement modifiant le règlement 124 afin d'agrandir la zone 33 R/C à même la zone 341a.

ATTENDU la consultation publique qui s'est déroulée le 3 juillet à 19h30 ;

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le deuxième projet de règlement intitulé «Règlement 306 modifiant le règlement 124 afin d'agrandir la zone 33 R/C à même la zone 341a.» sans modification.

ADOPTÉE

183-07-2012
Installation des services aqueduc, sanitaire et pluvial pour le terrain de la CDEL

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise qu'une somme d'environ 3 500\$ soit utilisée pour raccorder en services d'aqueduc, de sanitaire et de pluvial le terrain de la CDEL situé au coin des rues Laurier et Industrielle.

ADOPTÉE

184-07-2012
Contribution financière journée «Bouger en famille»

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise un paiement de 90\$ au Comité de promotion du loisir familial pour la Journée Bouger en famille de la MRC de l'Érable qui aura lieu à Laurierville le 16 septembre prochain. La somme sera puisée au poste Promotion – municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

185-07-2012
Contribution au Lyster Open 2012

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise les contributions suivantes pour le tournoi de golf du Lyster Open : deux certificats-cadeaux au Centre de conditionnement physique le Gymlyst (une valeur de 60\$), une heure de location de glace lors de la saison 2012-2013 (une valeur de 115\$), un certificat-cadeau de 50\$ au Marché Axep et un certificat-cadeau de 50\$ au Dépanneur L'Express Shell. Les sommes requises seront puisées au poste Promotion – municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

186-07-2012
Demande de soutien à la Fondation québécoise du cancer

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise le paiement d'une somme de 250\$ à la Fondation québécoise du cancer. La somme sera puisée au poste Promotion – municipalité (02 69000 999).

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



187-07-2012
Invitation au 125^e
de St-Pierre
Baptiste

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de 8 billets au coût de 200\$ pour la soirée d'ouverture officielle du 125^e de St-Pierre-Baptiste. La somme sera puisée au poste Promotion – municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

188-07-2012
Adoption du
procès verbal
séance tenante

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

189-07-2012
Levée de la
séance

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE cette séance soit levée à 21 h 12.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 3^e jour de juillet 2012

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière